



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 3/2023

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet :

Budget de fonctionnement 2024

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE

de et à

1530 Payerne

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 14 al.1 ch. 5 des statuts de l'ASIPE, le Comité de direction vous soumet le budget de fonctionnement pour l'année civile 2024.

1. Preamble

Le présent budget a été préparé avec plusieurs nouveaux paramètres et dans un contexte d'incertitude lié à l'évolution des coûts des matières premières notamment.

Tout d'abord, le budget 2024 est le dernier budget sous le plan comptable MCH1. En effet, dès le 1^{er} janvier 2025, l'ASIPE implémentera MCH2, ce qui a pour conséquence que le budget 2025 préparé en mai 2024 sera déjà sous les principes d'MCH2. Pour cela, quelques premiers ajustements ont été réalisés dans le budget 2024, à cela s'ajoute un gros travail préparatoire dont une cheffe de projet a été désignée en la personne de Mme Nadège Bulliard, boursière. Ceci signifie non seulement plusieurs jours de formation en 2023, mais également le changement complet du plan comptable à l'automne prochain, ainsi que l'implémentation d'un nouveau logiciel comptable Abacus.

Dans le cadre du projet d'intégration des trois communes ayant demandé leur adhésion à l'ASIPE, Henniez, Valbroye et Villarzel, une révision salariale a été nécessaire. En effet, actuellement le personnel de l'ASIEGE a une rémunération supérieure à l'ASIPE ; de plus certaines fonctions avaient également une rémunération sensiblement inférieure par rapport à d'autres associations scolaires intercommunales dans le district de la Broye. Afin de garantir une équité de salaire envers tout le personnel, ainsi que l'égalité de salaire entre les collaboratrices et les collaborateurs, les classes salariales ont été revues. De plus, le Conseil d'Etat a adopté une revalorisation du salaire des apprentis et clarifié les règles d'engagement des stagiaires. L'ASIPE a implémenté les nouveaux salaires dès août 2023.

Pour rappel, l'ASIPE se base sur le système de rémunération de l'Etat de Vaud depuis le 1^{er} janvier 2021 pour l'ensemble de son personnel. La révision du système a également été nécessaire en raison de la création de nouvelles fonctions, comme par exemple dans les UAPE et la bibliothèque.

2. Remarques générales et commentaires

Les modifications significatives des postes comptables, par rapport au budget 2023 ou aux comptes de fonctionnement 2022, sont expliquées dans le tableau ci-dessous.

N° du compte	Commentaires
101.3011.00	Les vacances ont été adaptées avec les deux membres du CoDir supplémentaires, ainsi qu'en raison de la conduite des projets en cours.
110.3011.00	Le taux d'activité de la boursière a été augmenté de 40 à 50% dès le 1 ^{er} juin 2023 en raison de la charge des travaux comptables en constante progression et de l'implémentation de MCH2 en 2025 (travaux préparatoires commencés dès mai 2023). La responsable des RH augmentera son taux de 40 à 50% courant de l'année 2024.
110.3091.00	En raison de l'augmentation du domaine des ressources humaines et de ses enjeux, le CoDir a décidé de renforcer l'administration générale de l'ASIPE en développant les compétences de la collaboratrice en charge de ce domaine en lui faisant suivre le brevet fédéral en ressources humaines. Pour rappel, l'ASIPE comptait en 2015 trois collaborateurs dont deux à mi-temps. Au premier janvier 2024, il y aura plus de 65 collaboratrices et collaborateurs.
110.3170.00	Le montant a été adapté à l'augmentation du personnel s'agissant du repas de fin d'année, ainsi que pour permettre au CoDir et son personnel de maintenir sa journée stratégique annuelle.
110.3182.01	Pour l'année 2024, l'ASIPE va changer de logiciel comptable en passant sur Abacus. Le futur budget 2025 sera réalisé avec ce dernier et avec le nouveau plan comptable.
110.3185.00	Le CoDir souhaite pouvoir anticiper les besoins scolaires pour la période 2026-2031 en menant une étude de faisabilité sur les sites de l'Ancien Hôpital et des Rammes, conformément à son plan de développement 2021-2031. Des analyses seront nécessaires pour préparer un préavis détaillé.
112.3011.00	Afin d'avoir une meilleure vision sur la charge des patrouilleurs scolaires, une collaboratrice a été répartie au compte 112 en raison de son activité « spécifique secondaire ».
112.3111.00	L'ESPE va créer un nouveau bureau pour une doyenne qui va entrer en fonction.
113.3011.00	Il s'agit du traitement prévu pour un/e patrouilleur/euse scolaire aux Rammes.
150.3011.00	Le CoDir propose l'engagement d'une personne AID (assistant/e en information documentaire) pour renforcer les prestations de la bibliothèque publique à Payerne à un taux de 50%. L'objectif consiste à augmenter les activités culturelles, ainsi que le conseil auprès des usagers.
150.3523.00	En lien avec l'engagement d'un poste d'AID, le CoDir souhaite pouvoir augmenter la visibilité de la bibliothèque en terme de communication, notamment auprès des communes associées, ainsi qu'en terme d'activités culturelles.
160	La Municipalité de Valbroye a décidé d'organiser sa bibliothèque de la même manière que celle de DLT en la rendant intercommunale. Il est prévu d'établir un contrat de prestation dans le courant de l'année 2024.
350.3112.02	Un montant de 30'000 CHF est prévu pour du renouvellement sur le site de Granges.

350.3161.06	Un contrat a été signé avec l'ensemble des associations intercommunales scolaires dans le district afin de clarifier les modalités financières des locaux administratif de PPLS.
350.3161.07	Il s'agit de la nouvelle location du site de Granges pour l'EPPC.
350.3189.00	Une réserve pour des travaux de peinture et de carrelage a été budgétée dans les locaux d'une UAPE.
351.3222.00	Le montant des intérêts est plus bas dès 2022 en raison de la fin d'un arrêt à terme fixe.
355.3141.00	Une zone de verdure probablement pas adaptée aux jeux des enfants a été détruite. Le CoDir souhaite l'arboriser pour apporter une végétalisation, ainsi que de l'ombre sachant qu'il s'agit d'un passage public. Il s'agit d'environ 5 arbres d'une taille totale de 3.5 m. pour un montant d'environ 9'000 CHF.
355.3222.00	Le montant dans le budget 2023 a été sous-estimé car au moment de l'élaboration du budget, les derniers arrêts à terme fixe n'étaient pas tous connus. Dans le budget 2023 le montant correspond aux intérêts de 2022 avec le bouclage du crédit de construction.
356.3141.00 & 356.3161.00	En raison de l'augmentation du nombre d'élèves, le CoDir a prévu de rajouter deux classes supplémentaires provisoires sur le site de Corcelles, en plus de celles existantes. Un préavis est prévu pour ce projet pour la fin de l'année 2023.
500	Il y a une baisse du nombre d'enfants accueillis en raison de l'autorisation d'exploiter qui a été revue à la baisse par l'OAJE.
500.3011.00	Le salaire comprend celui de la directrice générale et de la directrice de structure qui a terminé sa formation et qui bénéficie dès 2024 de la nouvelle classe salariale.
501	Plus d'enfants seront accueillis dès août 2023.
502	Plus d'enfants seront accueillis dès août 2023.
503	Il s'agit de l'UAPE de l'ASIEGE qui est reprise.
504	Plus d'enfants seront accueillis dès août 2023.
504.3011.00	Le salaire comprend celui de la directrice générale et de la directrice de structure qui a terminé sa formation et qui bénéficie dès 2024 de la nouvelle classe salariale.
507.3011.00	Une deuxième collaboratrice a été engagée pour notamment ouvrir un deuxième site pour les pique-niques selon les besoins.
508	Il s'agit d'un accueil de midi pour les élèves 7 et 8 P à Granges qui se fait auprès d'un restaurant.
509	Il s'agit de la prestation d'accueil de jour durant les vacances scolaires, comme prévu dans le cadre du programme de législation du CoDir. Afin d'avoir un meilleur suivi des coûts, un poste comptable a été créé. Il est prévu sur la base du budget d'ouvrir durant maximum 10 semaines de vacances (5 en été, 2 en automne, 1 aux Relâches et 2 à Pâques).
510.3653.00 515.3662.00 515.3662.01 530.3653.00 535.3662.00 535.3662.01	La directive n°12 a été revue au printemps 2023 avec l'établissement primaire pour adapter les coûts aux besoins après plusieurs années d'expérience. Camps 3 ou 4 H : suppression du forfait de 10'000 CHF, coût de 140 CHF/élève Camps verts 5 ou 6 H : a passé de 140 CHF/élève à 160 CHF Camps de ski 7 H : a passé de 160 CHF/élève à 200 CHF Camps verts 8 H : a passé de 150 CHF/élève à 180 CHF

	<p>La participation des parents autorisée est de 80 CHF / semaine et les subventions J+S ne sont pas comprises dans ces montants. Avec l'entrée en vigueur de la directive, la participation des parents a été budgétée.</p> <p>Spectacles, activités culturelles : 15 CHF/élève, pas de changement.</p> <p>Courses d'école 1 à 4 H : 20 CHF/élève, pas de changement.</p> <p>Courses d'école 5 à 8 H : 30 CHF/élève, pas de changement.</p>
<p>520.3653.00 525.3662.00 525.3662 01</p>	<p>Echanges linguistiques : 7'500 CHF sous forme de forfait</p> <p>Camps classe d'accueil : 150 CHF/élève</p> <p>Camps de ski 9 H : 250 CHF/élève</p> <p>Camps fin d'école 11 H : 440 CHF/élève</p> <p>La participation des parents autorisée à 16 CHF / jour et les subventions J+S ne sont pas comprises dans ces montants.</p> <p>Spectacles, activités culturelles : 40 CHF/élève</p> <p>Courses d'école 9 et 10 H : 40 CHF/élève</p> <p>Sorties spéciales (frais de transports) : 15'000 CHF sous forme de forfait.</p>
<p>525.3020.00</p>	<p>Le CoDir a décidé de pouvoir proposer une activité pilote pour les élèves du secondaire, qui est à la charge de l'ASIPE, portant exclusivement sur les gestes des premiers secours. En effet, plusieurs interpellations ont eu lieu auprès du Grand Conseil demandant ces cours dans le cadre scolaire. Un bilan sera réalisé à la fin de l'année scolaire 2023-2024.</p>

L'augmentation des coûts pour les communes est liée à l'évolution de la population et du nombre d'élèves. Les tableaux ci-dessous mettent en évidence ces évolutions par commune depuis 2016. Pour rappel, il ne s'agit que des élèves financés par les communes de l'ASIPE ; les élèves en classe requérants d'asile ou en classe de rattachement sont financés soit par le Canton, soit directement par la commune de domicile de l'élève.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens	Total :
2016	446	2'393	361	9'301	260	885						13'646
2017	470	2'448	352	9'716	268	890						14'144
2018	480	2'479	368	9'971	267	929						14'494
2019	492	2'571	365	10'072	285	953						14'738
2020	495	2'681	368	10'108	302	967						14'921
2021	506	2'722	366	10'258	321	987						15'160
2022	522	2'856	387	10'372	302	1001	414	3361	486	169	105	19'975

Tableau 1 : nombre d'habitants par commune entre 2016 et 2022.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne (EPPC)	Payerne (EPPG)	Trey	Grandcour	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens	Total :
2016	39	216	24	854	Création en août 2021.	33	92						1258
2017	40	221	26	869		33	91						1280
2018	41	215	37	894		29	93						1309
2019	45	221	36	911		38	89						1340
2020	50	222	38	910		33	88						1341
2021	48	242	37	611	346	32	96						1412
2022	49	247	42	623	377	23	94	48	305	46	16	5	1875

Tableau 2 : nombre d'élèves du primaire dans les deux établissements par commune entre 2016 et 2022.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	ASIEGE	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens	Total :
2016	11	103	5	324	9	29	132						613
2017	9	94	7	309	12	31	136						598
2018	7	85	9	359	15	39	129						643
2019	11	82	11	347	12	35	152						650
2020	11	84	8	346	15	36	145						645
2021	14	84	8	361	12	31	148						658
2022	13	92	14	398	15	30	156*	19	109	18	6	4	718

Tableau 3 : nombre d'élèves du secondaire par commune entre 2016 et 2022.

* Pour indication, il s'agit des chiffres des 5 communes de l'ASIEGE additionnés.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des coûts par habitant et par élève primaire et secondaire. Les coûts pour la partie parascolaire ne figurent pas dans ces montants.

	Primaire		Secondaire	
	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. sec.
Comptes 2017	132.82	1'415.94	48.16	1'440.27
Comptes 2018	129.42	1'398.39	48.30	1'439.17
Comptes 2019	133.60	1'445.07	47.75	1'391.07
Comptes 2020	129,14	1'418.95	49.50	1'483.60
Comptes 2021	127.48	1'368.69	47.69	1'445.42
Comptes 2022	139,12	1'476.84	58.24	1'640.91
Budget 2023	159,51	1'712,54	63,81	1'933,84
Budget 2024	159.17	1'695.73	64.99	1'808.17

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 3/ 2023 du Comité de direction de l'ASIPE
Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce budget
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'approuver le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 10 juillet 2023.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexes : budget de fonctionnement 2024 & annexes.